ANNONCEMENT 4ème manche du Trophée National

Saison 2023/2024

Samedi 17 et dimanche 18 Février 2024

Le Reims Patinage de Vitesse organise la quatrième manche du Trophée National de patinage de vitesse « Short Track » 2023/2024 sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (F.F.S.G.) et de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV)

à la patinoire Barot Avenue François Mauriac de Reims.

Début des échauffements : le samedi 17 février. L'horaire définitif sera précisé par le Coordinateur de Courses en fonction du nombre de patineurs inscrits.

Glace et piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 58,5 m x 30 m sur laquelle sont tracées sept pistes de 111,12 m selon la règle ISU 280.

Le tour de la piste sera recouvert de matelas de protection.

Inscriptions

Les inscriptions (35 € par patineur) doivent parvenir au plus tard le vendredi 9 février 2024 (délai de rigueur) sur le site www.short-track.fr et par mail au Coordinateur de Course stephane@larriere.fr avec copie à ghislain.gass@wanadoo.fr

Les inscriptions hors délai ne seront pas prises en compte y compris pour les relais. L'inscription du remplaçant ne pouvant être faite par le site, vous devrez le préciser dans un mail au coordinateur de course.

Un chèque de caution sera demandé pour les bonnets de casque.

Règles générales

Le Trophée National est une compétition qui se déroule en plusieurs étapes.

Les étapes du Trophée National sont ouvertes aux patineurs des catégories Senior, Junior A, B, C, D et E, licenciés à la FFSG, voir à d'autres fédérations membres de l'I.S.U.

La compétition est ouverte à tous les patineurs sans condition de temps, hors trophée national.

La répartition des patineurs se fait selon les trois regroupements suivants :

- **Regroupement « Trophée National »** tous les patineurs Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500 m et 1 000 m inférieur au temps de référence ci-dessous :

Catégorie	Distance	Temps Dames	Temps Hommes
SABCD	500 m + 1000 m	175 secondes	175 secondes

- **Regroupement « Espoir »** : les autres juniors D et tous les juniors E sans condition de temps
- **Regroupement Open** : les autres senior, Junior A, B et C sans condition de temps

Au sein des regroupements, les patineurs seront répartis en poules permettant de réaliser trois tours de compétition selon le nombre de patineurs inscrits.

La répartition dans les poules s'effectue :

Pour les poules du regroupement Trophée National par cumul 500 m + 1 000 m croissant
Pour les poules du regroupement Espoir par temps croissant sur 500 m pour la poule 1, 333 m pour les autres poules.
Pour les poules du regroupement Open par temps croissant sur 500 m

Les temps de référence sont ceux enregistrés au Top France.

Cependant pour les patineurs des regroupements Espoir et Open qui n'auraient aucun temps enregistré, le meilleur temps sera déclaratif de la part de club. En cas de doute flagrant constaté pendant la compétition sur un temps déclaré lors de l'inscription, l'arbitre pourra décider d'exclure le patineur de la compétition pour sa sécurité et celles des autres patineurs et d'appliquer une pénalité de points aux clubs, correspondante au dernier de la poule dans laquelle le patineur est inscrit avec un minimum de 50 points.

Les courses de relais se déroulent suivant le format conventionnel. Les équipes sont constituées de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes.

Les relais ont lieu pour les catégories « Espoir » et « Trophée National ». Un club peut inscrire plusieurs équipes par catégorie. Les équipes du relais « Trophée National » peuvent intégrer au maximum deux patineurs de la catégorie « Open ».

Les inscriptions des équipes de relais sont à faire en même temps que les inscriptions individuelles avec possibilité d'inscrire des remplaçants.

Il est possible de remplacer des patineurs forfaits pour blessure si l'inaptitude est déclarée par les premiers secours ou le médecin durant la compétition à condition que les remplaçants aient été préinscrits.

Programme de la compétition

La compétition se déroulera sur deux jours, les distances courues en individuel, sont les suivantes :

Trophée National Poule 1 : 1 500 m, 500 m, 1 000 m
Trophée National Poule 2 : 1 500 m, 500 m, 1 000 m
Trophée National Poule 3 : 1 000 m, 500 m, 777 m

Espoir Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m
Espoir Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m
Espoir Poule 3 : 500 m, 333 m, 333 m

Open Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 1 000 m
Open Poule 2 : 1 000 m, 500 m, 777 m

Relais Espoir : 2 000m (3 patineurs)
Relais Trophée National : 3000 m (4 patineurs)

Règles de la compétition

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement final et de la détermination du vainqueur, suivant les règles CSNPV 1.5a le présent § et le règlement ISU.

Les courses sont courues avec le système toutes finales sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place. Une seconde pénalité lors de la même distance sera sanctionnée par un carton jaune.

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des ½ finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent toutes les finales de classement conformément aux tables de qualification.

Au sein des poules de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés aux temps.

Récompenses

Des récompenses seront remises par poule et par sexe.

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points d'étape des patineurs du club et des classements de relais cumulables s'il y a plusieurs équipes par club.

Service Médical

Présence d'un service de premiers secours (Croix Blanche)

Equipements des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la règle USU 291 et au règlement national. Les bonnets numérotés seront remis sur place lors du tirage au sort.

Tirage au sort et réunion des coachs

Le tirage au sort officiel de la compétition se tiendra le samedi 17 février à 8 h 30 (horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscriptions) en présence des coaches et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité du juge arbitre et du coordinateur de course.

Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.

Les clubs dans l'enceinte de la patinoire devront se soumettre au règlement de l'établissement rédigé par la Direction des Sports de la Ville de Reims.

Ghislain Gass

Président du Reims Patinage de Vitesse

REIMS PATINAGE DE VITESSE

CSN PATINAGE DE VITESSE

Reims.fr

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	**08864**	**00030364401**	**74**	**EUR**	**CCM REIMS SAINT REMI**

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1027 8088 6400 0303 6440 174	**CMCIFR2A**

Domiciliation
CCM REIMS SAINT REMI
TINQUEUX
2 T RUE DES ANEMONES
51430 TINQUEUX

0 820 35 22 04 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Titulaire du compte (Account Owner)
REIMS PATINAGE DE VITESSE
CHEZ M CALANCA DAVID
5 ALLEE DE CHEVREMONT
51430 BEZANNES

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

LE DÉPARTEMENT Marne

LIGUE REGIONALE GRAND-EST

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE